



REPUBLIQUE TUNISIENNE

\*\*\*\*

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique

\*\*\*\*

Direction Générale de la Recherche Scientifique  
Direction des Programmes Nationaux de Recherche

## PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT A L'EXCELLENCE

### SCIENTIFIQUE – *P2ES*

#### Troisième Appel à Propositions - édition 2022

- Annonce disponible sur le site web du Ministère : [www.mes.tn](http://www.mes.tn)
- Inscription en ligne : <https://bit.ly/3jxuqsu>
- Date limite d'inscription en ligne : 30 juin 2022 à minuit (00h00)
- Date limite de dépôt des dossiers papiers : 30 juin 2022 (horaires administratifs)

## 1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la recherche, en particulier ceux liés à l'amélioration de la qualité de la recherche et à la promotion de l'excellence dans divers domaines scientifiques de la recherche, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Direction Générale de la Recherche Scientifique) lance un troisième appel à propositions du « Programme d'Encouragement à l'Excellence Scientifique » (P2ES). Il s'agit d'un fonds national compétitif destiné à la promotion de l'excellence scientifique et à la valorisation des compétences des chercheurs tunisiens.

L'objectif de ce programme est de promouvoir des projets à haut impact scientifique et à fort potentiel d'innovation, portés par des chercheurs compétitifs dans leur domaine de spécialisation. Il vise à motiver ces chercheurs à s'intégrer dans la culture de l'excellence scientifique et leur donner les moyens d'atteindre des résultats pertinents en initiant des jeunes chercheurs (postdocs) dans cette dynamique. Seules les propositions qui font preuve d'une vraie dynamique d'excellence seront déterminants.

## 2- DOMAINES CONCERNES

Ce programme est ouvert à **toutes les disciplines scientifiques** liées aux différents grands domaines de recherche.

Il est à noter, que **chaque déposant** de projet devrait choisir un **seul domaine de recherche**.

## 3- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Programme d'Encouragement à l'Excellence Scientifique (P2ES) est ouvert à tout **enseignant chercheur statutaire ayant le grade de professeur ou maître de conférences de l'enseignement supérieur ou grade équivalent**.

Tout projet soumis devrait respecter les **conditions d'éligibilité suivantes, qui sont cumulatives** :

1. **Le porteur du projet doit avoir le grade de professeur ou maître de conférences de l'enseignement supérieur ou grade équivalent ;**
2. **Le porteur du projet ne doit pas avoir un projet de recherche en cours d'exécution dans le cadre de ce programme ;**
3. **En plus du porteur de projet, l'équipe du projet doit compter, au minimum, deux post-docs disponibles à plein temps pendant toute la durée de l'exécution du projet.**

Pour le porteur du projet, une attention particulière est portée aux **publications scientifiques qui doivent être de qualité et régulières durant les cinq (05) dernières années**. Pour les sciences humaines et sociales d'autres critères spécifiques seront appliqués pour apprécier la qualité scientifique selon le CV du porteur de projet.

En plus des post-docs, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique encourage la participation d'autres chercheurs au projet sous la forme d'une équipe de recherche. Les équipes de recherche multidisciplinaires seront particulièrement appréciées.

#### 4- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS SOUMIS

Les projets soumis seront évalués scientifiquement sur la base de **l'excellence scientifique**, et ce en tenant en compte des éléments suivants :

- **Porteur du projet** : parcours académique, qualité des publications, projets, encadrement, ... ;
- **Projet proposé** :
  - Qualité scientifique du projet : **caractère innovant (valeur ajoutée démontrable)**. Le caractère innovant doit être soutenu par un **contenu scientifique** et/ou **technologique** évident. L'alignement aux **priorités nationales** de la recherche scientifique doit être clairement établi ;
  - Caractère stratégique du projet : **contribution manifeste** au développement scientifique de l'initiative d'excellence ;
  - L'impact du projet : **potentiel de valorisation** et de **transfert technologique** ;
  - Méthodologie : Positionnement par rapport à l'état de l'art, faisabilité scientifique et technique du projet, choix des méthodes, structuration du projet, rigueur scientifique, ... ;
  - Faisabilité : Un calendrier clair et **réalisable**, budget détaillé et **justifié**, contribution de **chacun** des membres de **l'équipe**, identification des **équipements à utiliser**, ... ;
- **Post-Doc** : cursus académique et travaux réalisés dans le domaine du projet proposé (parcours académique, qualité des publications, ... ) ;

Les projets seront classés selon les résultats de l'évaluation et en fonction des domaines scientifiques de l'appel à proposition. **La décision de sélection ou de non-sélection des projets sera prise par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** sur la base des classements établis et à concurrence de la limite du budget disponible.

Une notification des résultats de l'évaluation sera envoyée, par la DGRS, à tout soumissionnaire de projet.

#### 4- DUREE ET SOUTIEN FINANCIER

La durée du projet est **de deux (2) ans**. Le budget total octroyé pour chaque projet est de 200.000 DT pour les deux ans à raison de 100.000 DT/an. Il servira à :

- Couvrir les frais de fonctionnement ;
- Contrats de recherche pour les 2 post-docs (minimum de 1300 DT/mois).

La première tranche budgétaire (2022) est débloquée à la signature de la convention de financement du projet. Le déblocage de la deuxième tranche (2023) est strictement conditionné par la remise des rapports d'avancement demandés par le MESRS ; et ce conformément aux dispositions des conventions établies fixant les obligations de chaque partie intervenante au projet.

## 5- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il appartient aux chercheurs de prendre toutes les dispositions utiles, après accord du MESRS, afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des projets, et ce avant la publication des résultats de leurs travaux.

## 6- MODALITES DE PARTICIPATION

Le coordinateur du projet assurera d'abord la **rédaction** du projet selon le **formulaire de soumission selon le modèle** téléchargeable sur le site du MESRS (<http://www.mes.tn>) et le **joindre à son CV ainsi que les CVs de chaque membre de l'équipe de recherche**. Ensuite, il procédera à la soumission du projet en **deux étapes** comme suit :

1. **Etape 1 : Inscription** du projet en ligne via le lien suivant : <https://bit.ly/3jxuqsu> de l'appel à proposition. Le formulaire du projet et les CVs de l'équipe de recherche sont à joindre en fin de l'enregistrement en ligne. La **date limite de l'inscription en ligne** est fixée au **30 juin 2022 à minuit (00h00)** ;
2. **Etape 2 : Dépôt**, directement par le candidat, du dossier complet du projet (formulaire du projet, des CVs, CIN et annexes) sous format papier en deux (2) exemplaires originaux dûment remplis et signés auprès du **bureau d'ordre central** du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS, Avenue Ouled Haffouz, 1030 Tunis) ou envoi par la **voie postale**. La date limite de réception est fixée au **30 juin 2022 (horaires administratifs)**;
3. Le cachet du bureau d'ordre central du MESRS ou de la poste fait foi.

**Toute proposition illisible, non formulée selon le modèle fourni ou non enregistrée en ligne ainsi que celle parvenue hors délais (dans sa version numérique et/ou papier), ne sera pas prise en considération.**

## 7- POINTS DE CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter la **Direction des Programmes Nationaux de Recherche** à la Direction Générale de la Recherche Scientifique :

- **Tél : 71 832 987**
- **E-mail : [dprn.p2es@gmail.com](mailto:dprn.p2es@gmail.com)**